

De l'Organisation Administrative DE L'AGRICULTURE

Par J. DESSAINT

Publiciste, Rédacteur au *Progrès Agricole*

Prix : 0.50 Centimes

AMIENS

Editions du *Progrès Agricole*, 38, rue des Jacobins

—
1906



De l'Organisation Administrative DE L'AGRICULTURE

PAR J. DESSAINT

Publiciste, Rédacteur au *Progrès Agricole*



I

DE LA DISCORDANCE ENTRE NOS INSTITUTIONS POLITIQUES ET NOS INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Nous nous proposons de démontrer que jusqu'à ce jour, à de rares exceptions près, les ruraux de France se sont plutôt laissé embrigader par des fonctionnaires et des politiciens habiles poursuivant des vues personnelles et égoïstes qu'ils ne se sont organisés eux-mêmes par un effort indépendant.

Il existe, dans notre pays, une infinité de groupements, associations, institutions qui se réclament de l'agriculture et qui, dans la réalité, ne procèdent que de la politique et servent surtout à détourner de son but la force collective agricole pour conduire des roués et des profiteurs à la conquête du pouvoir et de ses bénéfices.

C'est pour tous ceux qui se sont occupés de ces questions un immense sujet d'étonnement que la faiblesse corporative des agriculteurs mise en regard de leur supériorité numérique. On répète couramment, et c'est devenu une banalité: les agriculteurs sont le nombre, ils devraient être la force.

Ils devraient être... ce conditionnel en dit long.

La France rurale est loin d'avoir, dans la marche des affaires nationales, une influence proportionnée à la place réelle qu'elle occupe dans le pays.

Qui gouverne, qui prévaut? Presque toujours l'esprit démagogique, tel qu'il se dégage des grandes villes et des syndicats rouges.

Contre qui gouverne-t-on? Souvent contre les traditions et les préférences des ruraux qui représentent le bon sens et la modération.

Evidemment, il ne s'agit pas ici de démolir les grandes cités que Herder appelait les camps retranchés de la civilisation, ni de livrer la guerre aux syndicats ouvriers, institution bonne en soi.

Ce qu'il faut, c'est que chacun ait sa part exacte d'influence et que l'un n'empiète pas sur l'autre. Ce qu'on ne peut admettre, ni comprendre, c'est qu'on place l'esprit rural au nombre des destructions nécessaires, c'est qu'on fasse de la masse paysanne une vile matière pour d'aventureuses expérimentations politiques et fiscales.

Si la France rurale était consciente de sa force, il ne se passerait rien qu'elle n'eût voulu et permis: les agités des grandes agglomérations urbaines, les gamins effervescents du Midi n'entreprendraient pas sur elle.

Mais quoi? la part faite aussi large qu'on voudra à d'honorables exceptions, une évidence demeure et subsiste:

La majeure partie des paysans et des ruraux est à l'état inorganique.

La partie organisée est tenue en laisse par l'administration. Ainsi un bœuf, fait de vigueur et de puissance, se laisse-t-il conduire par un enfant de dix ans.

Les ruraux ont bien le sentiment de cette anomalie. En pénètrent-ils et en analysent-ils exactement les causes anciennes et profondes? C'est à cette analyse que nous voudrions procéder.

Avant d'entrer dans le détail de ce que nous appelons « l'organisation administrative » de l'agriculture, il importe, si aride et si rebutant que soit le sujet, de bien se placer au centre de notre état politique et social. La question qui nous occupe ne se peut envisager isolément. On ne saurait faire abstraction, sous peine de se condamner aux plus graves erreurs, du milieu dans lequel évolue le monde rural. Il y a des ambiances, des adhérences même, dont il faut tenir compte.

La clef du malaise actuel est dans la discordance de nos institutions politiques et de nos institutions administratives.

Nous ne faisons pas ici une distinction subtile et artificielle: entre les unes et les autres un abîme existe.

Nos institutions politiques sont démocratiques. Qu'est-ce à dire?

Dans une démocratie le pays se gouverne lui-même: toutes les forces sociales sont abandonnées à leur propre gravitation, dans la limite compatible avec le souci de l'ordre et de la sécurité du pays. Chez une démocratie, la com-

mune, la province, la région, la corporation, l'association recouvrent leur autonomie : elles sont responsables de leurs destinées. Le salut de l'agriculture est beaucoup moins confié aux soins du gouvernement qu'à ceux des communes rurales et des associations agricoles.

Ainsi les choses se passent-elles dans les pays libres, en Suisse, en Belgique, en Angleterre et dans toutes les contrées anglo-saxonnes.

C'est une notion simple et facile à concevoir. Proudhon, si clairvoyant à ses heures, l'a merveilleusement exprimée.

« Sous un tel régime, (le régime d'autorité), une direction supérieure, appuyée sur une forte hiérarchie, semble nécessaire. L'Etat ne subsiste que par l'énergie de sa centralisation ; la société ne se meut que sous l'impulsion de l'autorité ; l'homme, la famille, la corporation, la commune, la nation tout entière, enfin, sont en pleine tutelle. »

« Il est clair que, maintenant, le gouvernement de la communauté ne requiert plus une direction aussi autocratique ; que la pensée dirigeante n'est plus en haut, mais partout ; que, pour une foule de choses les différents groupes n'ont pas besoin de commandement : ils sont aptes à se diriger eux-mêmes, sans autre inspiration que leur conscience et leur raison. »

Pourquoi faut-il que nos institutions administratives aillent à l'encontre de ce principe ?

Nous avons fait beaucoup de révolutions en France, nous avons, en un siècle, renversé, cul par-dessus tête, une dizaine de gouvernements, eh ! bien, ces changements, malgré ce qu'un vain peuple en pense, ont été plus apparents que réels.

Car, à travers toutes les vicissitudes et tous les bouleversements, quelque chose est demeuré intact : la constitution de l'an VIII, la centralisation administrative, les institutions napoléoniennes en un mot. Tout s'est écroulé, mais le grand œuvre consulaire est resté debout, du moins dans ses parties essentielles.

La centralisation est de création monarchique. Tocqueville, dans son magistral ouvrage, *L'Ancien Régime et la Révolution*, démontre que cette dernière a gardé sur ce point la tradition régalienne et n'a pas détruit la structure de nos institutions administratives.

Or, les institutions de l'an VIII, que nous avons trop bien respectées, furent aménagées en vue de l'exercice du pouvoir personnel, en vue d'une perpétuelle main-mise du gouvernement et de l'administration sur la province, la commune, la corporation et l'association tenues en tutelle.

Comprend-on maintenant pourquoi les choses marchent de travers ?

Voit-on comment les institutions politiques tirent d'un

côté quand les institutions administratives tirent de l'autre ?

Les unes sont faites pour des hommes libres, les autres pour des administrés. De là des contradictions, des tiraillements sans fin.

On dit aux agriculteurs : Désormais, vous êtes citoyens d'une démocratie, vous ferez vos affaires vous-mêmes, vous vous dirigerez comme vous l'entendrez, sans que le pouvoir vous tienne en lisière.

Oui, mais à ce moment, l'administration intervient. Et c'est pour reprendre d'une main ce qu'elle avait donné de l'autre.

Grâce aux moyens d'action que la centralisation lui procure, elle impose aux agriculteurs des représentants de son choix, elle pénètre dans les sociétés agricoles pour les réduire en servage, elle s'ingère dans les syndicats, s'immisce dans le crédit agricole et multiplie les efforts pour empêcher l'agriculture de suivre sa pente naturelle. Elle place tous ses politiciens aux bons endroits.

Nous assistons en un mot, à cette chose énorme et réjouissante : les électeurs conduits et opprimés par ceux qu'ils ont investis. Semblable au sculpteur de la fable qui tremblait devant la statue qu'il avait fabriquée, le monde rural est pris d'une extraordinaire crainte révérencielle devant l'idole administrative qui n'existe que par lui et pour lui.

L'agriculteur souscrit à cette fiction ridicule qu'il doit se concilier, en se faisant tout petit et tout obéissant, les faveurs du pouvoir et les bonnes grâces de l'administration.

Il implore ce qu'il n'a qu'à exécuter lui-même par ses propres moyens.

Il supplie quand il lui suffirait d'ordonner.

Donc, une contradiction existe dans notre état politique et social.

La logique des choses a engendré des lois de liberté : tour à tour la presse, le syndicat, l'association et aujourd'hui l'Eglise, ont été proclamés libres et majeurs, à jamais émancipés de la tutelle du pouvoir.

Mais la force du système administratif conduit le gouvernement à asservir, par des moyens secrets et des voies détournées, ces puissances que la bureaucratie jalouse et suspecte.

En ce qui concerne les associations agricoles — encore une fois, nous faisons les exceptions qu'il convient — la bureaucratie est parvenue à ses fins. L'organisation de l'agriculture est administrative. Les fonctionnaires et les candidats officiels, en pénétrant dans les associations agricoles, en s'emparant des postes d'honneur et des premières places, sont parvenus à canaliser et à endiguer cette force vive ; ils ont réussi à émasculer la puissance offensive et agissante de la corporation agricole.

L'organisation administrative de l'agriculture est le chef-d'œuvre de la bureaucratie moderne.

Peut-être tout cela paraît-il abstrait et imprécis, tant l'habitude émousse les facultés d'observation et d'analyse : à la longue, on ne conçoit même plus que les choses pourraient être autrement qu'elles sont.

Mais si ces généralités étaient restées trop vagues, nous allons essayer de les rendre tangibles et concrètes en examinant d'un peu près ce qui se passe dans notre belle région du Nord.



II

DES ANCIENS COMICES ET DES ASSOCIATIONS AGRICOLES QUI LEUR ONT SUCCÉDÉ

Lorsqu'après nos désastres, le régime représentatif, issu d'un laborieux enfantement, fut, tant bien que mal, institué, la « vie publique » de l'agriculture, espérance pour les uns, crainte pour les autres, préoccupa également tout le monde.

Les publicistes agricoles intelligents virent tout de suite tout le parti qu'on pouvait tirer de la situation nouvelle.

Nul, mieux que Lecouteux, n'a tracé, avec sa grande précision, la voie où devaient s'engager résolument les agriculteurs.

« Il ne suffit pas, disait-il, d'une grande activité collective locale ; ce n'est pas seulement l'affirmation du progrès au village, l'union aux champs qui créeront la « vie publique agricole ».

C'est l'agriculture *prenant position dans les grands centres*, dans la capitale même du pays, *partout où le nombre fait autorité* et pèse sur les pouvoirs publics. »

Belle parole et combien clairvoyante. Mais aussi combien imprudente !

Que les cultivateurs constitués en ligues indépendantes, en vastes associations, se missent à peser, de tout leur poids, sur le gouvernement du pays, c'est ce qu'il ne fallait, c'est ce qu'on ne voulait à aucun prix.

Il ne s'agit pas ici d'incriminer les hommes de bonne foi et de bonne volonté, qui se sont succédé au gouvernement. Les hommes valent souvent mieux que les institutions dont ils sont les prisonniers. C'est une fatalité précisément, dans un pays qui a commis cette irréparable faute d'accoupler le parlementarisme et la centralisation, que le parti au pouvoir ne puisse se maintenir que par les procédés et les moyens du *pouvoir personnel*.

Or, le pouvoir personnel n'est pas d'humeur à tolérer en face de lui des associations puissantes et indépendantes qui le contrecarrent et gênent ses visées.

Donner la liberté théorique aux associations agricoles, d'une part ; les canaliser, les limiter, les surveiller, les accaparer, les enserrer, les escamoter, les endiguer d'autre part, tel est le double jeu auquel se livre, depuis trente ans, le pouvoir.

Certes, nous avons de grandes sociétés agricoles, qui ont prospéré et remplissent un rôle utile. La Société Nationale est digne de son passé glorieux et vénérable. La Société des

Agriculteurs de France s'enorgueillit de compter, sur ses listes, comme en un livre d'or, tous ceux que Le Play désignait sous le nom d'Autorités sociales. L'association de l'Industrie et de l'Agriculture peut revendiquer une part prépondérante dans l'élaboration du tarif douanier.

Mais, c'est constater un fait que dire de ces sociétés, qu'en dépit de services réels, elles ne nous donnent pas l'équivalent d'un parti agraire ; qu'elles ne traitent pas avec la bureaucratie centrale, sur le pied de puissance à puissance ; qu'elles rappellent de très loin ces fameuses sociétés anglaise et écossaise où s'étaient concentrées l'énergie et l'initiative anglo-saxonnes tenant l'Etat en échec. Que sont-elles ? Quelque chose de très utile, de très respectable. Que devraient-elles être ? De véritables ministères de l'Agriculture faisant rentrer sous terre, par la force et la profondeur de leur libre organisation, le ministère officiel. Nous sommes loin de cet idéal.

De la Restauration, qui les ressuscita, de l'Empire, qui les remania, un héritage nous était resté : les comices agricoles

Tout un poème, le comice ! Une bonne petite association de tout repos, fondée sur l'initiative de Monsieur le préfet, fonctionnant sous son contrôle rigoureux.

L'amusement des cultivateurs et la tranquillité des gouvernements.

Il ne faut pas que le peuple s'ennuie, disait un profond politique. Avec les comices, le pouvoir veillait à ce que le paysan ne s'ennuyât pas. On le distrait avec des concours. Malheureusement, depuis Gustave Flaubert, on ne peut plus tenter la description d'un concours, ni essayer d'en faire ressortir le ridicule et la vanité. Le grand romancier, qui avait observé de très près ces petites cérémonies, en Normandie, a marqué définitivement le sujet à son empreinte, et il est défendu d'y toucher après lui sous peine de sacrilège.

Le comice, dans sa manifestation fondamentale et maîtresse : le concours agricole, était destiné :

1° A récompenser les serviteurs et les animaux des cultivateurs en bon termes avec le préfet et votant docilement pour le candidat officiel ;

2° A présenter, en liberté, ledit candidat officiel aux électeurs ruraux et à le marquer publiquement d'une estampille indélébile, à seule fin que les paysans ne le confondissent pas avec le mauvais candidat, le candidat de l'opposition ;

3° A permettre, soit à M. le Préfet, soit à M. le Conseiller de Préfecture, soit à M. le Sous-Préfet, de placer un magistral discours, variations plus ou moins ronflantes sur un thème invariable : La prospérité que les paysans devaient aux institutions qui les régissaient ; la sollicitude éclairée des pouvoirs publics pour l'agriculture ; l'ingratitude des frondeurs

et des opposants obstinés à méconnaître les bienfaits du gouvernement et à oublier que si les gouvernements augmentent les impôts, c'est pour le plus grand bien des administrés.

Il y avait le Préfet sentimental, dont les trémolos s'épanchaient avec une tendresse si communicative sur les souffrances de l'agriculture, que les lauréats en essayaient des larmes dans leurs vastes mouchoirs de colonnade rouge. Les larmes devenaient des sanglots, quand le haut fonctionnaire, à l'habit brodé, donnait une fraternelle accolade aux bénéficiaires de la médaille des vieux serviteurs. Parfois, le préfet sentimental était remplacé par un conseiller de préfecture rigolard et bon enfant, à moins que, précocement grave et compassé, un jeune sous-préfet n'assommât son auditoire à coups de statistiques et de documents et ne tint à faire parade d'une érudition agricole, d'ailleurs fraîchement acquise et insuffisamment assimilée.

Mais, quel que fût leur penchant personnel, le sentimental, le rigolard et le savant se rencontraient toujours dans cette affirmation, que l'agriculteur était frappé d'une incapacité congénitale à se diriger lui-même et qu'il lui importait de se confier aveuglément à la sollicitude paternelle du pouvoir, seul habile à concevoir et à promouvoir le progrès agricole.

.... Et les paysans de 1826, de 1840 et de 1851 s'en retournaient sous le chaume, heureux et contents : l'Etat-Providence leur était apparu sous sa manifestation sensible, l'Etat qui fait pousser le blé, l'Etat qui peut tout, qui sait tout, qui veille sur ses créatures, comme une tendre mère, suivant l'expression d'un préfet de l'Eure.

Tout de même, aux environs de 1880, les cultivateurs s'avisèrent qu'ils étaient en République et qu'après une si longue minorité, il leur était peut-être permis de s'émanciper.

On vit alors, de ci et de là, des vieux comices éprouver un sursaut de vie et manifester des velléités d'action indépendante. La loi de 1884, avec son cortège de syndicats, donna une nouvelle impulsion au mouvement.

Ce fut alors, dans les sphères politiciennes, une impression de stupeur mêlée de crainte.

Est-ce que les cultivateurs allaient faire au pouvoir cette plaisanterie de prendre le régime représentatif et les libertés au sérieux ? Est-ce qu'on allait assister à cette abomination de la désolation : des concours agricoles et des banquets sans candidats officiels, sans préfets et sans sous-préfets ? A cette perspective, la bureaucratie se sentit ébranlée et menacée dans ses trois siècles de centralisation oppressive.

De toute nécessité, il fallait remettre à la bête échappée, le mors qu'on lui avait si imprudemment retiré.

D'ingénieux politiciens présidèrent à l'opération, qui fut conduite très habilement ; on dosa savamment la persuasion et la contrainte morale. On tint aux agriculteurs ce langage :

« Vos vieux comices étaient des foyers d'obscurantisme

« et de réaction. Ils font partie des destructions nécessaires.
« Sur leurs ruines, vous allez fonder de puissantes sociétés
« qui donneront à vos revendications la force et l'autorité du
« nombre.

« Seulement, pour accomplir ce grand œuvre, vous ne
« pouvez vous passer de nous ; de même l'aide de M. le Préfet
« vous est-elle indispensable. Pour se concilier le pouvoir,
« il importe de se montrer déférent à l'égard de ceux qui le
« représentent. Nous sommes en démocratie, c'est vrai, mais
« vous êtes encore trop petits garçons pour marcher tout
« seuls. »

Les sociétés politico-agricoles départementales virent alors le jour, le tour était joué, le licol remis aux cultivateurs. On avait changé le mot sans changer la chose.

Une fois de plus, la tradition centralisatrice avait vaincu. Quelques agriculteurs indépendants protestèrent, mais on leur ferma la bouche en les mettant à l'index, eux et leurs amis : pas de décorations, pas de subventions, pas de faveurs administratives, pas de médailles, pas de primes pour les mauvaises têtes.

Il n'en est, ni plus ni moins, en ce moment, que sous Charles X, Louis-Philippe et Napoléon III, qui, du moins étaient, dans la logique de leur système.

De fausses sociétés agricoles donnent à l'agriculture l'illusion d'être représentée, et, en réalité, n'ont jamais servi et ne servent que les intérêts électoraux de coteries et de camarillas politiques. L'agriculture est la dupe volontaire de cette comédie ; et, de par ces institutions politiciennes et officielles, à faux nez associationniste, elle demeure empêchée « d'occuper dans les grands centres, la position prépondérante » que Lecouteux l'invitait à prendre.



III

DU FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS POLITICO-AGRICOLES

Nous avons des types nettement représentatifs et bien caractérisés des sociétés politico-agricoles départementales, ayant repris sur nouveaux frais, l'œuvre des comices officiels, dans la Société des Agriculteurs de la Somme, la Société Centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais, la Société des Agriculteurs du Nord.

Nous prions nos lecteurs de ne voir dans ce qui va suivre que les observations impartiales et objectives du philosophe et du sociologue. Le fait social nous importe seul, et nous sommes à mille lieues des préoccupations de coteries et de personnes. Il ne nous en coûte pas de reconnaître que, dans la plupart des cas, les intentions des hommes agrégés et inféodés aux organisations officielles, sont des plus pures et des plus droites. Il faut faire la part de l'inconscience et l'erreur implique presque toujours la bonne foi. Mais en cette matière, toutes les vérités sont bonnes à dire, même désagréables à des amis. Les complaisances ne sont pas de mise dans l'étude des faits. Pas plus que les sciences naturelles, les sciences politiques et sociales n'ont à s'incliner devant les nécessités de la camaraderie. Aucune considération ne doit influencer la recherche du vrai et du mieux.

A quels signes reconnaît-on les sociétés du type officiel ?

1° Elles renferment une forte proportion de fonctionnaires qui n'ont avec l'agriculture que des relations fort ténues.

2° Leur état-major est exclusivement composé de dignitaires remplissant des fonctions électives ou candidats à ces dernières.

3° Leurs membres sont ou vont être décorés du Mérite agricole. Et s'il est juste de reconnaître que tous ne sont pas pourvus de cette distinction puérite, il est non moins exact qu'il n'y a pas de décorés en dehors d'eux.

4° Elles n'accomplissent aucun acte, aucun rite, si peu importants soient-ils, sans l'assistance et le contrôle du représentant du pouvoir central, présent à toutes leurs délibérations et à toutes leurs manifestations.

Quatre points qui valent d'être examinés attentivement et séparément.

Sur le premier point, l'admission des fonctionnaires.

Qu'il y ait des fonctionnaires utiles, méritants et intelligents, nous n'y contredisons pas, sans toutefois admettre au bénéfice de ces épithètes les 800.000 budgétivores que la France rurale nourrit et engraisse de sa substance. Qu'il y ait

même des fonctionnaires adonnés à l'agriculture, ou à ce département d'icelle, l'horticulture, c'est possible, voire probable, mais c'est évidemment l'exception. Nous passons condamnation sur le cas de fonctionnaires à qui la culture plus ou moins intensive de quelques ares de jardin fournit un honnête prétexte à l'affiliation aux Sociétés agricoles.

Mais, quand les cultivateurs voient figurer à leurs côtés dans les assemblées agricoles, des juges de paix, des percepteurs, des agents-voyers, des rats de cave, toutes gens qui de leur vie n'ont fait pousser un grain de quoi que ce soit, croient-ils que cet empressement soit désintéressé et spontané, et qu'une irrésistible attraction vers les choses agricoles pousse et inspire ces étranges sociétaires.

Ces fonctionnaires, le plus souvent, s'ennuient à avaler leur langue, dans les réunions agricoles. Mais quoi ? Ils obéissent à un mot d'ordre.

Vous avez entendu parler de cette poudre inerte qu'on mélange, soit à des produits détonants, soit à des toxiques, pour en atténuer la force et la violence. Eh bien ! dans les sociétés agricoles les fonctionnaires sont la poudre inerte : ils diminuent la force expansive et irruptive des mécontentements agricoles. Les indignations se noient dans les approbations de commande.

Les fonctionnaires sont placés là par l'administration supérieure pour encadrer les agriculteurs et réfréner leurs envies de réclamer et de faire quelque chose.

Une société agricole, à l'exemple des syndicats ouvriers, ne devrait ouvrir ses rangs à aucun profane. Les titres agricoles d'un fonctionnaire devraient être soigneusement vérifiés.

Que voulez-vous ? Aux yeux des anglo-saxons, l'état de fonctionnaire est inférieur à celui de travailleur libre. En échange de la retraite et de la vie tranquille, les fonctionnaires donnent hypothèque sur leur indépendance. Ils n'ont pas de place marquée, retenus qu'ils sont par un tas de fils à la patte, dans des groupements d'action et de défense.

Mais, objectera-t-on, si vous assimilez la qualité de fonctionnaire à une sorte de vice réhibitoire, prétendez-vous en faire autant pour les élus ? Ce serait au moins risqué. Ceux-ci sont investis de la confiance du suffrage universel. Ne sont-ils pas les défenseurs nés de nos intérêts ?

L'objection n'est pas dénuée de portée, nous le reconnaissons. Il serait absurde de considérer la possession d'un mandat électif comme un motif d'exclusion. En thèse générale, nous dirons même que, pour notre malheur, l'agriculture ne fournit pas au Parlement et aux Assemblées départementales, un contingent suffisant d'élus. Mais, si la qualité d'élu ne peut en aucun cas, devenir prétexte à exclusion, elle ne doit pas, par contre, constituer une raison d'éternelle préférence. Il tombe sous le sens que, pour ho-

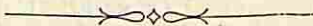
norables qu'elles soient, les fonctions électives ne sont pas un brevet d'aptitude professionnelle, ni un critérium absolu de supériorité et d'énergie.

Quand le bureau d'une société agricole est exclusivement composé, comme c'est souvent le cas, de sénateurs, de députés, et de conseillers généraux, personne ne peut se faire d'illusions sur les tendances de cette société : suivant la spirituelle expression d'un de nos confrères, c'est un syndicat de réélection mutuelle. Et cette force vive de l'association sera fatalement détournée de ses fins naturelles pour servir des intérêts électoraux et particuliers.

Un travers national, c'est le goût du ruban. Nous poussons, sur ce point, la puérité jusqu'à l'in vraisemblable. Les étrangers ne peuvent pas nous regarder sans rire et cette manie de nous promener, avec de petits morceaux d'étoffe accrochés à la boutonnière, fait de nous la fable du monde civilisé.

De cette manie, l'administration centralisée a su tirer parti. Elle a créé un ordre agricole qui est franchement grotesque et qui n'en compte pas moins de nombreux amateurs. Le principal office des sociétés officielles est de promouvoir et de présenter les candidatures. C'est un monopole de fait qu'elles exercent et que les rares sociétés indépendantes ne cherchent pas d'ailleurs, à leur disputer.

Mais si ridicule soit-il, le Mérite agricole n'en est pas moins un puissant instrument de gouvernement. Quiconque a sollicité, obtenu de l'administration un ruban, se sent moins indépendant vis-à-vis d'elle. Il se trouve en quelque mesure sous sa sujétion et à son obéissance et n'est plus qualifié pour lui parler haut et ferme au nom des ruraux.



IV

OIGNEZ L'ADMINISTRATION, ELLE VOUS POINDRA ; POIGNEZ-LA, ELLE VOUS OINDRA.

Avec un état-major d'élus officiels, une certaine proportion de fonctionnaires, une société agricole est rendue à peu près inoffensive, impropre à la moindre initiative fière et indépendante.

Mais l'administration vit dans cette crainte que la bête ainsi émasculée n'ait encore d'imprévus réveils. Pour plus de sûreté, le Préfet s'impatronise dans la Société, et y occupe la première place. Nous n'inventons rien. Dans un accès de courtisanerie, l'une des sociétés précitées décernait au préfet ce glorieux titre de « chef de file de l'agriculture ». C'est un mot de Bas-Empire, un mot lapidaire comme nous en rapportent les historiens de la décadence romaine.

Qu'une société agricole observe le loyalisme constitutionnel, qu'elle se montre déférente à l'égard des pouvoirs publics, c'est son devoir, mais qu'elle prenne un préfet comme chef d'un mouvement corporatif, c'est inadmissible. Les préfets, en leur privé, sont très gentils, mais cela n'empêche pas leurs opinions économiques d'être aussi inconsistantes que leurs opinions politiques.

Il n'est pas un préfet, tant soit peu ancien de grade, qui n'ait, au hasard de ses déplacements, prôné tour à tour la protection et le libre échange, combattu avec la même conviction, la Betterave au profit de la Vigne, et la Vigne au profit de la Betterave. Il s'en moque comme de son premier uniforme.

Quel est le but de ses efforts ? Faire élire des candidats agréables au parti au pouvoir, éviter les histoires, amuser, endormir les cultivateurs, afin que ceux-ci ne suscitent pas d'embarras au gouvernement. Ce à quoi il réussit en confisquant la direction des sociétés agricoles, en les peuplant de ses agents et de ses créatures, en les amadouant avec des décorations, en faisant des faveurs et des subventions dont ces sociétés ont besoin pour leurs annexes et dépendances : caisses d'assurance, crédit agricole, etc., des récompenses mesurées au degré de servilité.

De telles sociétés, il ne faut pas craindre de le dire, sont la restauration pure et simple des comices de la monarchie et de l'Empire. Il n'y a que l'étiquette de changée. Ce n'est pas au sein de tels groupements, organisés, encadrés, brigadés administrativement, que les agriculteurs s'élèveront à la conscience de leurs droits et de leur pouvoir, ni qu'ils feront l'apprentissage de la vie civique et de la haute mission

dévolue, dans une démocratie, aux particuliers et aux associations indépendantes.

Il serait pourtant temps, comme dit la chanson, que tout cela changeât, si nous voulons voir aboutir le cahier des revendications agraires. Et il aura tôt fait d'aboutir quand la masse des ruraux aura constaté que les sociétés officielles, bureaucratiques et anachroniques, loin de servir la cause agricole, constituent le seul obstacle dressé devant elle.

Mais, dira quelqu'un, n'avez-vous pas porté un jugement par trop tranchant et sommaire sur nos sociétés agricoles ? Ne craignez-vous pas d'avoir été injuste à leur égard ? Après tout, les vœux qu'elles émettent, les délibérations qu'elles portent, sont l'expression correcte, exacte, chaleureuse, de ce que nous voulons et réclamons.

Qui le conteste ? Pas nous assurément. Mais c'est toujours le même sophisme, la même illusion.

Formuler un vœu. Rien de plus simple. Le plus difficile est justement de le faire exaucer. Or, nous disons que se livrer à la discrétion des fonctionnaires et de l'administration, c'est prendre le moyen de ne rien obtenir.

Qu'avons-nous gagné à écouter les endormeurs et les approbateurs ? Que nous a rapporté notre humilité, notre obéissance ? Elle a rapporté des sièges, des faveurs et des places à ceux qui nous la prêchaient. Mais elle n'a empêché ni la formidable augmentation des charges publiques, ni la loi sur les boissons, ni l'augmentation du prix du tabac, ni la restauration du privilège des bouilleurs de cru. Elle n'a pas obtenu justice pour la région du Nord surchargée d'impôts et victime d'une odieuse inégalité représentative. Les sociétés politico-officielles protestent pour la forme. Mais comme elles sont de mèche avec le pouvoir, avec qui elles transigent, négocient, maquignonnent, toute l'année, comment celui-ci prendrait-il peur de leur verbalisme sans constance ?

Il y a une douzaine d'années, à Péronne, deux ou trois mille cultivateurs se trouvaient réunis en manière de protestation. Comme toujours, les bénisseurs et les officiels s'efforçaient de détourner la tempête et « flaient de l'huile », comme disent les marins.

Mais, ce jour-là, cette âme collective des foules, capable de colère et d'indignation, fut plus forte que tout. Une sorte de frémissement magnétique la traversa, un cortège se forma, et la longue théorie des cultivateurs se porta vers la sous-préfecture, et enjoignit superbement au sous-préfet de transmettre sans délai au pouvoir l'expression des résolutions arrêtées.

Le sous-préfet tremblait dans ses chausses et pensa en faire une maladie.

Ce fut malheureusement une manifestation isolée et sans lendemain.

Mais, supposez que dans toute la région, chaque ville ait été, à l'heure dite, le théâtre de manifestations semblables. Croyez-vous que, devant cette levée de ruraux, le Parlement et le gouvernement, qui s'inclinent si aisément sous les sommations d'une minorité de braillards, eussent été longs à s'exécuter.

Avant la semaine écoulée, les cultivateurs auraient reçu la satisfaction qu'ils attendent encore.

Les sociétés politico-agricoles ont remplacé la manifestation populaire par la Visite au Ministère.

On envoie quelques délégués à Paris, où ils ne s'embêtent pas, on vous prie de le croire.

Les délégués sont présentés en liberté à Monsieur le Ministre, par un sénateur ou un député. Leur échine courbée et leur bouche culdepoulée proclament leur soumission et leur effacement.

Le ministre et le cornac ont peine à se regarder sans rire, mais la comédie se déroule suivant le scénario réglé à l'avance. Doléances bien timides de la part des délégués. Flux de paroles mielleuses et prometteuses, de la part du ministre.

Un délégué eut, une fois, en se retirant, la fâcheuse idée de regarder dans une glace, où il vit un huissier du ministère esquisser, à l'adresse de la délégation, un irrespectueux pied de nez.

Tout un symbole, ce pied de nez.

Courbez l'échine, on se moquera de vous.

Parlez haut et ferme, et c'est l'administration qui se fera humble et soumise.

Oignez-la, elle vous poindra.

Poignez-la, elle vous oindra.



V

DU CRÉDIT AGRICOLE

Tout ce que nous avons dit de l'association simple s'applique, trait pour trait à toutes les associations agricoles, et, en particulier, au Crédit agricole officiel.

Nous ne pensons pas que quelqu'un se fasse illusion sur ce qui n'est qu'un trompe l'œil. Jamais on n'obtiendra une diffusion profonde du crédit à l'aide d'institutions officielles. La grande affaire de l'administration est d'avoir l'air de faire quelque chose. C'est à quoi répondent les majestueuses façades administratives derrière lesquelles il n'y a rien. Nous admirons la foi naïve de ceux qui croient à la puissance créatrice des bureaux et à la possibilité de faire surgir de toutes parts, le crédit, par la vertu d'un texte législatif. Le crédit agricole bureaucratique comme tout le reste, et le fait s'est déjà plus d'une fois vérifié, est mis au service d'intérêts électoraux et concourt à faire entrer, au profit du pouvoir, dans une nouvelle catégorie d'administrés et de mineurs, les quelques rares cultivateurs, ayant, par fortune, échappé aux emprises de l'administration.

Le Crédit Agricole, ainsi constitué, languit et végète. L'Administration, tel un personnage de légende qu'un sorcier avait méléficié, flétri, fane et stérilise tout ce qu'elle touche. En touchant au Crédit Agricole, elle l'a fait participer à l'infécondité morne et à la nocivité des institutions bureaucratiques. Le dernier rapport ministériel (1906) en est réduit à confesser qu'en six ans, les caisses locales officielles n'ont pu recruter que le chiffre ridicule de 61.874 adhérents.

C'est une loi de nature que le besoin crée l'organe. En matière de Crédit Agricole, le besoin créateur n'est pas précisément celui qu'un vain peuple pense, le besoin profondément ressenti par les populations agricoles d'un secteur. Le besoin d'où procède la Caisse de Crédit Agricole, c'est le plus souvent celui qu'éprouve un professeur d'agriculture de faire parler un peu de soi, de se mettre en avant, de mériter de l'avancement en se rendant utile aux députés influents.

Le professeur fait, suivant la coutumière et banale logomachie, quelques conférences sur l'utilité du Crédit Agricole et sur les avantages considérables que les cultivateurs sont appelés à en retirer. Il n'oublie qu'une chose ; c'est de mentionner les avantages que lui, compte bien devoir ultérieurement à son initiative : un grade de plus dans l'ordre national du Mérite Agricole, un supplément de traite-

ment, un poste au Ministère, ce rêve de tout bon fonctionnaire.

Il n'est pas sans exemple que le but suprême, et d'autant plus soigneusement caché, de cette campagne, soit le sauvetage d'un de ces journaux agricoles sans lecteurs que certains professeurs traînent à leur suite comme un boulet et dont le public rural se détourne d'instinct, parce qu'il les sent inféodés à des intérêts particuliers et anti-agricoles.

A l'appel du promoteur répondent aussitôt, mêlés à quelques naïfs obstinés à ne pas voir la ficelle, les éternels officieux et complaisants, en quête d'une décoration. Puis les politiciens accourent, la bouche enfarinée. Vous entendez bien que le crédit agricole n'est pas la grande pensée de leur vie, ni l'obsession de leurs nuits sans sommeil. Seulement, il peut être utile à leur réélection, de figurer en vedette dans l'état-major d'une Caisse de Crédit Agricole. Le titre fait bien sur une affiche électorale. Et quelle meilleure preuve administrer d'un dévouement sans bornes aux intérêts de l'agriculture ? En dehors du prestige que cela rapporte, on peut escompter le profit éventuel et substantiel à embrigader, sous prétexte de crédit, une catégorie d'électeurs qu'on tient de la sorte à merci et à obéissance et qu'on appréhende au bon endroit : le Crédit.

C'est une chose facile à vérifier. Dans toute affaire de ce genre, on n'aperçoit au premier plan que des fonctionnaires en mal d'avancement, des hommes politiques en mal de réélection, des ambitieux en mal de candidature.

Nous demandons bien pardon du scandale que nous allons causer. On a si bien pris l'habitude dans les milieux agricoles, de s'attendrir sur la munificence vraiment royale de la Banque de France, cette incarnation de la centralisation financière, qu'on est tout surpris et tout estomaqué au moment où quelqu'un ose porter une main sacrilège sur l'arche sacrée. A nos yeux, la fameuse avance de quarante millions et l'annuelle redevance consenties par la Banque de France n'ont jamais constitué qu'un dangereux appât cachant le piège tendu à la bonne foi et à la naïveté des cultivateurs. Quand le pouvoir central et les candidats officiels s'aperçurent que le besoin de crédit agricole commençait à faire éclore sur toute la surface du territoire de petits organes connus sous le nom de caisses locales, ils en conçurent une vive alarme. Encore une force vive surgissant de cet inépuisable réservoir d'énergie qu'est le sol. Encore un foyer d'autonomie et d'indépendance susceptible de gêner l'administration et de faire obstacle aux candidats agréables au pouvoir. Il fallait mettre le grappin sur le Crédit Agricole. L'opération eut présenté trop de risques à la conduire brutalement. On disposa un gâteau odorant et savoureux : les quarante millions de la Banque de France. Les cultivateurs vinrent y mordre, ce pendant qu'on leur passait au cou un nouveau carcan de servitude.

Rien n'égale la joie du mathématicien dont les faits justifient les calculs, si ce n'est celle du sociologue dont ils confirment les raisonnements. Nous avouons avoir éprouvé, au mois de janvier dernier, à la lecture du magistral rapport de M. André Evrard, sur le fonctionnement du crédit agricole officiel dans le Pas-de-Calais, la plénitude de contentement que dût ressentir l'astronome Leverrier, quand la planète Neptune apparut dans les champs de l'espace, à l'endroit qu'il avait indiqué et prédit.

Nous ne pouvions rêver, pour notre travail sur l'organisation administrative et bureaucratique de l'Agriculture, une confirmation plus éclatante, survenant à plus brève échéance et apportée par une voix plus autorisée.

Ce qu'est devenu le Crédit agricole depuis qu'on en a fait une dépendance bureaucratique du ministère, M. André Evrard va nous l'apprendre. Le tableau est brossé de main d'ouvrier.

Si un publiciste indépendant s'avisait de s'exprimer sur le compte de l'administration, avec la liberté de langage et la sévérité d'appréciation de l'honorable conseiller général du canton de Vitry, on ne manquerait pas de crier à l'exagération et au parti-pris.

Fort heureusement, M. Evrard n'est pas suspect. Il a pris soin de rappeler, dans sa conclusion, « qu'on le connaît « personnellement comme trop ami du gouvernement, pour « que ses critiques puissent paraître intéressées. »

Les précieuses qualités que ses amis se plaisent à reconnaître dans l'honorable M. Evrard eussent fait de lui, s'il n'eût préféré suivre les voies officielles et préfectorales, le chef incontesté d'une puissante organisation agricole indépendante. Il n'a pas cru devoir prendre cette initiative pour laquelle tout le désignait, mais, en revanche, les honneurs officiels dont il est investi et revêtu ne l'aveuglent pas sur les inconvénients et les mécomptes des organisations administratives. Comme disait en latin un brave poète : s'il fait le pire, cela ne l'empêche pas de voir le mieux. Son rapport sur le fonctionnement du Crédit Agricole dans le Pas-de-Calais est une contribution définitive à l'étude de la question : Il constitue le plus accablant des réquisitoires contre la tyrannie et l'incompréhension administratives.

M. André Evrard constate que « les nouveaux règlements « tendent de plus en plus à mettre la main sur les caisses « locales, par les *investigations* qu'on réclame des Caisses « agricoles, par les *renseignements* de plus en plus nom- « breux, que l'on demande sur le détail des opérations. »

Investigations ! Renseignements ! Toute l'administration est là avec ses habitudes d'espionnage et de basse police. Et comme elle est vraie et profonde cette parole d'un sociologue disant du socialisme d'Etat, qu'il tend à faire de la philanthropie une dépendance de la sûreté générale.

Ces investigations et ces renseignements sont-ils motivés par le réel besoin que l'Etat éprouverait de suivre, de caisse en caisse, de mains en mains, des fonds dont, après tout, il a la responsabilité.

Non, mille fois non, répond M. Evrard, « car, nous avons donné à l'Etat des *garanties matérielles supérieures vingt fois au crédit qu'il nous fait.* »

Pourquoi, dès lors, cette persistance de l'administration à mettre le nez dans les opérations de la Caisse locale, pour tant couvertes et garanties par la Caisse régionale, à s'enquérir de la situation des emprunteurs, à scruter le secret des affaires privées ?

Pour donner à cette interrogation une réponse exacte et précise, ne vous mettez pas le cerveau à la torture.

Si l'administration attache un si grand prix à son droit de regard sur les opérations du premier degré, c'est qu'elle poursuit, en cela comme en autre chose, un intérêt politique. Dès qu'on tient un cultivateur, un électeur par le crédit, on a barre sur lui, on peut peser sur sa conscience. C'est un demi-fonctionnaire de plus, tenu à obéissance et à sujétion et dépouillé de son indépendance civique.

La Caisse régionale d'ailleurs n'est pas mieux traitée que la Caisse locale. C'est dans l'ordre naturel des choses. On ne s'attend pas à ce que l'administration, dans cette hiérarchie de servitude qui remonte à la Caisse locale au Ministère, laisse subsister une solution de continuité.

M. Evrard se plaint amèrement de la fantaisie et de l'arbitraire qui président à la dispensation des avances. Nulle logique dans la réponse aux demandes. Le bon plaisir, sans justification d'aucune sorte. Et l'infortunée Caisse régionale vit dans une incertitude et une inquiétude, qui se traduisent par des augmentations de frais généraux et par de l'incohérence dans les opérations.

Tels sont les beaux résultats qu'ont portés le décret d'avril 1905 et les nouvelles instructions sur les Caisses locales.

Loin de se relâcher de sa tutelle, le pouvoir central, on le voit, est à l'affût des moindres occasions de resserrer l'écrou.

En mettant le Crédit agricole au nombre des institutions créées pour asservir les agriculteurs et les empêcher de prendre, dans la direction des affaires publiques, la part prépondérante qui leur revient, nous avons donc énoncé une vérité désormais acquise et consacrée expérimentalement.

La centralisation avec le décret d'avril a parachevé l'œuvre de conquête et d'asservissement entreprise depuis deux lustres. Il n'y a plus de crédit agricole. Le jacobinisme d'Etat l'a tué. Rien ne demeure qu'une institution évidemment politique et électorale.

Reste à savoir si les cultivateurs indépendants — car il y en a encore et leur nombre ne peut manquer de s'accroître — vont se résigner à croupir plus longtemps, sous pré-

texte de crédit agricole, dans cette honteuse servitude que les tenants les plus qualifiés de l'organisation administrative ne peuvent se retenir de dénoncer et de flétrir ? Les cultivateurs vont-ils continuer à s'agréger à des associations dont le but semble être de placer les secrets de leur crédit sous le contrôle de la police ?

La Caisse du Calais a donné le bon exemple d'un indispensable séparatisme. Depuis le décret d'avril, cette filiale de la Caisse d'Arras a quitté l'institution-mère.

Bien que M. André Evrard, gêné par sa situation officielle, n'ait pas formulé explicitement cette conclusion, elle se déduit invinciblement des faits qu'il a exposés : les Caisses locales n'ont qu'à reprendre leur autonomie.

Mieux vaut pour elles, — et c'est à M. Evrard que nous empruntons cette comparaison suggestive — se modeler sur le loup maigre, mais libre, de la fable, que de ressembler au chien gros et gras, mais affligé d'un collier.

La Caisse locale préexistait à l'institution officielle du Crédit agricole. Née sans l'intervention administrative, elle peut vivre et se développer sans elle.

Le Crédit agricole est une plante de pleine terre, qui ne demande qu'à pousser, à s'arrondir, à s'épanouir au grand soleil de Dieu.

Transplantée dans les serres bureaucratiques et administratives, elle y dépérira, s'étiolera et mourra.

Il est temps pour les cultivateurs de repousser les présents d'Artaxercès, c'est-à-dire les millions de la Banque de France.

L'expérience a assez duré. La tutelle administrative a surtout administré la preuve de sa malfaisance. Et il apparaît clairement que le Crédit agricole n'attend, pour prendre son essor, que l'éviction en masse des politiciens et des bureaucrates, acharnés à le paralyser et à l'exploiter à leur profit, sous couleur de l'encourager.

Qu'ils reprennent leurs millions et qu'ils s'en aillent, car ceci, les millions, ne compense pas cela, la vassalité politique et administrative.



VI

DES FUTURES CHAMBRES D'AGRICULTURE.

Le croirait-on, en dépit de tant de précautions savantes, de ce long et patient travail d'investissement, l'administration et la bureaucratie ont encore des inquiétudes. Si bien ourdi que soit le filet qu'elles ont jeté sur les agriculteurs, elles vivent dans des transes perpétuelles, dans cette crainte qu'une maille ne se rompe et ne livre passage à quelque initiative. Songez donc. L'autre semaine, à Arras, un groupement agricole a tenu ses assises auxquelles l'administration n'était pas conviée ! Une réunion agricole sans fonctionnaires et sans préfet ! C'est l'abomination de la désolation et quel fâcheux exemple d'insubordination donné aux masses !

Aussi, l'administration est-elle en train de travailler à un autre système. Tant est grande la vertu du principe associatif, tant est grande la vertu du principe associationniste, qu'il ressemble un peu à la vapeur comprimée dans une chaudière et reste toujours susceptible de faire éclater l'appareil dans lequel on l'enserme.

Ne pourrait-on pas imaginer une forme de groupement plus anodine encore et qui, tout en rendant les cultivateurs plus inoffensifs, si possible, leur donnerait l'illusion d'amplifier le cri de leurs doléances.

A ce problème ainsi posé, la solution ne s'est pas fait attendre. C'est la Chambre d'agriculture que l'administration tient en réserve pour les mauvais jours.

Le mot, une fois lancé a fait fortune. Il n'est fils de bonne mère qui ne se croie obligé de réclamer l'institution des Chambres d'Agriculture parce qu'il y a des Chambres de Commerce. En réalité l'assimilation est absurde : les Chambres de Commerce sont des organismes, très anciens pour la plupart, spontanément sortis de nécessités spéciales au négoce.

Il suffit d'ailleurs pour se rendre un compte exact de la pensée qui a inspiré la campagne en faveur des Chambres d'agriculture, de parcourir le projet de loi adopté par la commission.

Le projet, actuellement sur le chantier parlementaire, a donné lieu, au sein de la commission de l'agriculture, à de multiples discussions. Le ministre a été entendu comme l'ont été les auteurs des divers projets et amendements. La solution à laquelle se sont arrêtés les commissaires, se caractérise par les traits suivants :

Adoption du département comme circonscription, avec autant de sections que d'arrondissements.

Un délégué par canton à l'exclusion des cantons urbains.

Election à deux degrés ; le collège électoral se composera

d'un délégué agricole nommé par le conseil municipal et d'un délégué nommé dans chaque commune, par le suffrage direct des électeurs agricoles. Au-dessus de deux cents électeurs, la commune a droit à un délégué supplémentaire.

Acquisition de l'électorat après deux ans tant de profession que de résidence ; conservation de la qualité d'électeur après neuf ans de profession. Admission des femmes à l'électorat. Distinction entre le domicile agricole et le domicile politique.

Éligibilité à trente ans à l'exclusion des femmes. Admission, mais seulement avec voix consultative, des fonctionnaires de l'enseignement agricole, professeurs spéciaux et départementaux, directeurs d'écoles d'agriculture, etc.

Vote au chef-lieu de canton.

Durée du mandat : six ans, avec renouvellement par moitié tous les trois ans.

Réunions ordinaires à date fixe, réunions extraordinaires subordonnées à l'autorisation préfectorale, contrôle rigoureux des travaux par l'administration, validité des délibérations subordonnée à l'approbation préfectorale.

Les Chambres d'agriculture jouissent de la personnalité civile, elles ont la faculté de se réunir entre elles.

Nous imaginons que la lecture du dispositif qui précède, aura, en dépit de son aridité, éveillé chez nos lecteurs les réflexions qu'elle a suggérées à nous-même.

L'œuvre du gouvernement et de la commission n'est pas une œuvre généreuse et libérale ; c'est une œuvre de défiance d'où la vie et le mouvement sont absents par avance.

L'esprit de centralisation administrative, il faut bien qu'on le reconnaisse, a présidé à l'élaboration du projet de création des Chambres d'Agriculture. Les auteurs du projet sont dominés par l'arrière pensée politique et hantés par la crainte de donner l'essor à une force vierge et trop propulsive, d'ouvrir la bouche à un organe de trop sincères remontrances et d'action trop spontanée.

Aussi, voyez quel ensemble de précautions pour canaliser et arrêter toute velléité d'indépendance : suffrage à deux degrés, intervention du conseil municipal, surveillance étroite du préfet, refus de la liberté de réunion, sanctions administratives dont la sévérité va jusqu'à la dissolution.

La proposition se peut résumer ainsi :

Art. 1^{er}. — L'Agriculture a la parole.

Art. 2^{ème}. — L'Agriculture recevra un baillon.

L'esprit napoléonien habite toujours parmi nous. Les fameuses chambres d'Agriculture, ainsi conçues, sont les filles mort-nées des comices impériaux.

C'est un nouvel enclos où il s'agit de parquer les cultivateurs. Dans les sociétés politico-agricoles, le champ est encore trop large. Et, tout doucement, l'administration cherche à conduire ses brebis dociles dans un pâturage plus é-

troit, mieux fermé, où elles seront plus près de la houlette.

Ce pâturage, c'est la Chambre d'Agriculture.

En d'autres termes, et pour quitter cette parabole bucolique, on espère que pourvus de Chambres d'agriculture, les agriculteurs éprouveront moins le besoin de se réunir en groupes indépendants.

Le thème est tout indiqué des nouveaux discours qu'on tiendrait alors aux ruraux :

« A quoi bon former des sociétés, disperser vos forces, faire de la peine à l'administration ? N'avez-vous pas dans votre Chambre d'agriculture élue, un porte-parole naturel, autorisé, qualifié ? Où en trouveriez-vous un meilleur ? »

Nous espérons que les agriculteurs ne tomberont pas dans le panneau et qu'ils ne s'infligeront pas le ridicule de se passer eux-mêmes la corde au cou.



VII

DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

L'enseignement agricole rentre — malheureusement — dans le cadre de notre étude.

L'honorable M. Ruau, l'actuel successeur de Sully au département de l'Agriculture, ayant porté son attention sur l'enseignement agricole français, a constaté que la perfection n'était peut-être pas atteinte dans cet ordre d'idées. Cette constatation fait honneur à la sûreté de jugement de l'Excellence, encore que ce ne soit pas là précisément une découverte dont M. Ruau puisse revendiquer l'antériorité.

Le Ministre, dans un rapport adressé au Président de la République et publié à *l'Officiel*, a consigné le résultat de ses méditations sur la matière.

Ce rapport n'a pas fait oublier celui de M. Méline sur le même sujet, et que M. le docteur Le Bon a commenté dans ses pages magistrales sur la *Psychologie de l'Education*, en le rapprochant des documents navrants versés à l'enquête parlementaire faite par la commission de l'enseignement que présida M. Ribot.

Un professeur a une moyenne de quatre élèves.

Un élève d'école agricole revient à quatre cents francs par an à l'Etat.

L'éducation des élèves est restée si théorique qu'un agriculteur ne les peut utiliser, fut-ce comme garçon de ferme. Au surplus, ces agronomes qui devaient régénérer notre agriculture, ne désirent rien moins que de devenir praticiens: ils demandent presque tous des places de professeurs.

Notre enseignement agricole, suivant l'expression du journal le *Temps*, enlève des forces vives à l'agriculture au lieu de lui en donner. Il ne fait que des mandarins, au lieu de donner le goût de l'agriculture, renchérit M. Gustave Le Bon. Il inspire l'horreur de cette profession.

M. Ruau est moins pessimiste, mais son optimisme ne va pas jusqu'à apothéoser l'enseignement officiel.

Il explique tout d'abord qu'il échet au service des recherches ou aux stations agronomiques de déterminer les progrès agricoles à réaliser et au service de vulgarisation de répandre la connaissance de ces progrès et les moyens d'y parvenir.

Le service des recherches, comparé à ce qu'il est en Allemagne, en Autriche, aux Etats-Unis, est qualifié d'insuffisant par le ministre.

Quant au service de vulgarisation : Institut agronomique,

écoles régionales, écoles pratiques, fermes-écoles, etc., il est suranné, il a cessé d'être adapté aux besoins, il appelle, sinon une réforme, du moins d'importantes modifications.

Il est superflu d'ajouter que ce rapport a eu pour sanction la nomination d'une commission, laquelle, composée de notabilités politiques et agricoles, portera le titre pompeux de « Commission d'organisation et de perfectionnement ». En France, a-t-on dit, tout finit par des chansons. Il serait plus juste de dire que tout s'y termine par des commissions. Cette boutade, hélas, doit être prise au pied de la lettre : la commission, qui devrait être le commencement d'une réforme, n'en est le plus souvent que l'enterrement. C'est ainsi que tout traîne et languit dans ce pays. Par appréhension d'agir, nos hommes d'Etat se déchargent de leurs responsabilités sur d'innombrables commissions intra et extra-parlementaires, lesquelles n'ont rien de plus pressé que de se subdiviser en sous-commissions intermittentes. La responsabilité se diffuse, s'éparpille, l'ardeur réformatrice s'atténue, disparaît en se répartissant et en se sous-répartissant à l'infini, comme un ruisseau se perd dans les sables.

Le ministre a invoqué l'exemple des pays allemands. En fait, l'Allemagne, sinon l'Autriche-Hongrie légèrement inférieure à celle-ci, à ce point de vue, tient la tête de l'Europe pour l'enseignement agricole.

Cet enseignement, fondé par le grand agronome Taer, s'est développé parallèlement au Tugend-Bund, la fameuse association patriotique fondée en Prusse, au lendemain d'Iéna, et, l'on peut dire que, dans ce grand œuvre de rénovation prussienne qui a abouti à notre défaite et à l'unité allemande, réalisée au profit de la Prusse, l'enseignement agricole a tenu une notable place. Il en est, à coup sûr, inséparable. La première école d'agriculture prussienne, établie à Moeglin en 1807, bientôt transformée en académie royale, a été la matrice d'où sont sorties, comme d'une inépuisable mère Gigogne, une postérité innombrable d'écoles agronomiques de tous degrés, académies forestières, vétérinaires, fermes-écoles, écoles d'hiver, écoles de laiterie, d'apiculture, de drainage, d'horticulture, de maréchalerie, de distillerie, etc., dont nous n'avons pas l'équivalent.

M. Ruau déplore avec juste raison, le petit nombre d'écoles ménagères et de laiterie, à l'usage des jeunes filles. Ces institutions sont également développées chez nos voisins.

Ce qui caractérise, en un mot, l'enseignement agricole chez nos voisins, c'est l'abondance, la luxuriance. Il y a vingt ans, la Bavière possédait déjà vingt-cinq écoles d'agriculture et l'Empire comptait cinquante stations agronomiques et trente laboratoires d'analyses agricoles. Comme on pense bien, ces vingt dernières années ont été employées à accroître et à fortifier cette organisation puissante. L'a-

vance que nos vainqueurs ont sur nous reste considérable et favorisée, principalement par l'esprit de décentralisation qui règne en Allemagne au contraire de la concentration qui domine tout en France.

Il ne faut rien exagérer, sans doute, mais il est impossible de méconnaître l'influence que cette précoce organisation de l'enseignement agricole a eu sur les vieilles générations rurales allemandes, au cours du siècle dernier, sur la genèse de leurs fortes vertus. On a souvent répété, ce qui est d'ailleurs inexact, si on le prend dans un sens trop absolu, que nous avons été battus par l'instituteur allemand. Sous cette expression générique d'instituteur, il importe de comprendre le professeur d'agriculture : à l'établissement de la suprématie allemande, économique et militaire, celui-ci a collaboré pour une part très appréciable.

C'est cette vieille Allemagne qui soutient la grandeur de l'Empire à l'encontre du militarisme et du socialisme, causes d'inévitable décadence.

Outre-Rhin, nous avons, non à calquer servilement les institutions, mais à nous pénétrer du grand exemple de la décentralisation agricole. Nous y apprendrons à bien concevoir l'extrême importance, économique et sociale, de l'enseignement agricole dans l'évolution d'une grande nation.

Pour l'esprit et les méthodes qui devraient présider à la réorganisation de notre enseignement agricole, nous préférons de beaucoup qu'on allât demander des modèles et des inspirations à la grande république américaine. Sur cette spécialité le génie anglo-saxon, fait d'initiative et d'audace novatrice, a mis aussi sa griffe.

Notre très distingué confrère, M. D. Zolla a récemment conquis, en un article publié par la *Revue Politique et Parlementaire*, les constatations qu'il a été amené à faire à cet égard, au cours d'une mission d'études en Amérique.

Il a noté les différences fondamentales qui font, par delà l'Océan, de l'enseignement agricole, une institution dénuée, pour son honneur et son bonheur, de tout point de comparaison avec la nôtre.

Nous essayons, à notre tour, de caractériser ces différences.

Celle qui s'est présentée tout d'abord, à l'attention de l'enquêteur concerne la situation morale et matérielle des savants et professeurs attachés aux recherches et à l'enseignement agricoles.

Chez nous les savants et les agronomes que l'enseignement agricole utilise sont relativement *peu payés*. En sorte qu'ils dispersent le meilleur de leur activité dans des travaux à côté, destinés à leur assurer le supplément de ressources proportionnées à leur mérite. Leur fonction officielle devient petit à petit pour eux l'accessoire : elle est le pensum, la corvée qu'on accomplit par-dessous la jambe, dans une hâte maugréante. Les Américains, eux, exigent un travail pro-

ductif, une exacte assiduité, un dévouement absolu, mais ils les *paient* largement.

Seconde différence. Pourvues d'un personnel d'élite, bien rémunéré les stations agricoles d'expériences et de recherches sont des personnes morales, vivantes, agissantes, autonomes, décentralisées, fortement racinées, et richement dotées. Nous n'avons pas, en France, idée d'un gros cultivateur ou d'un industriel fortuné laissant en mourant, 100.000 francs, à la station agronomique de son département. En Amérique, où les riches ne sont pas, comme les nôtres, fermés au caractère social de la richesse, cela se voit couramment.

Troisième point. L'instruction agricole est donnée dans les collèges agricoles, admirablement outillés et aménagés. L'esprit qui y règne, les méthodes qui y prévalent, s'opposent diamétralement aux nôtres. On y est tout à fait éloigné de cette conception absurde de la pratique en vigueur chez nous. Les américains ne s'aviseraient pas d'ouvrir des écoles pour former des manœuvres et inculquer à grands frais aux jeunes gens ce qu'un apprentissage dans la première ferme venue, leur apprendra mieux et plus vite.

S'il était possible d'enfermer dans une formule cette conception si rationnelle et si harmonieuse de l'école américaine, nous dirions d'elle qu'elle s'applique à former un homme, un citoyen éclairé et instruit, plus spécialement en vue de l'exercice de la profession agricole.

Qu'on se garde, après cela, de croire que l'américain ne se propose que l'éducation d'une aristocratie agricole. L'auxiliaire manuel, le petit cultivateur, qui ne disposent pas du temps et des ressources nécessaires à un cycle quaternaire d'études, ont à leur disposition de nombreux cours spéciaux d'hiver destinés à « spiritualiser » pour ainsi dire leur connaissance toute pratique de l'art agricole. Et cela remplace avantageusement l'enseignement nomade de nos professeurs départementaux et spéciaux qui dépensent leur activité à une besogne souvent politique et électorale, en tous cas, vaine et illusoire.

Nous nous associons entièrement à la conclusion de M. D. Zolla. Si le pouvoir est capable — ce qui est plus que douteux — de rénover de fond en comble l'enseignement agricole, c'est aux anciennes méthodes d'enseignement préconisées par Viette et Tisserand qu'il faut demander des plans d'avenir. La direction de l'agriculture en France n'a plus souci des méthodes générales de régénération, elle a trop à faire avec les compromis politiques qui s'exercent à l'avantage des intérêts particuliers et au détriment de nos cultivateurs. Nous doutons fort que la transformation que nous désirons et dont le besoin est confusément ressenti par le monde rural soit adoptée par les hautes sphères administratives.

L'enseignement agricole américain vit et se développe li-

brement. Il possède la vigueur et la santé débordante des organismes spontanément engendrés par l'immanente nécessité des choses.

L'enseignement agricole français est une création artificielle, bureaucratique et administrative. Il a la sécheresse, la stérilité, la morosité des plantes écloses en serre chaude. Il languit et végète.

Nos établissements de recherches et d'études sont peu connus et ne peuvent se faire connaître sans tomber immédiatement sous la férule des hauts fonctionnaires qui veulent l'inactivité à tout prix.

Les établissements d'enseignement supérieur n'ont abouti qu'à l'enfantement d'un mandarinat agricole. Les écoles pratiques procédant presque toujours d'une conception fautive, vrais gouffres à écus, ne correspondent à aucune utilité réelle avec l'organisation administrative actuelle. On ne prolonge leur triste existence que par pure vanité départementale.

Cela changera-t-il ?

Oui, si nous nous décidons à changer, un jour, notre conception générale de la politique et du gouvernement, de la mission de l'Etat et du rôle de l'initiative privée ; si, suivant la forte parole de M. Lavissee, nous refaisons une âme à notre pays.



VIII

DE LA COMMUNE RURALE. — CONCLUSION.

Nous aurions négligé un point très important de notre démonstration, si, avant de conclure, nous ne disions un mot de la situation faite à la commune rurale. Si l'administration a réussi à mettre le grappin sur les associations agricoles de toutes espèces, elle a pris, à plus forte raison, soin d'incliner la commune rurale, association antérieure à toutes les autres, cadre naturel de la vie agricole, sous une tyrannie capable d'étouffer tous les germes d'initiative et d'indépendance.

Afin qu'on ne nous accuse pas d'exagération, nous emprunterons, pour ce tableau, les couleurs et les pinceaux d'un écrivain informé et averti. M. Achille Tournier, l'ancien et distingué préfet de la Somme, après de longues années de sous-préfecture et de préfecture, est aussi documenté qu'on peut l'être sur les effets funestes et délétères de l'action combinée de la centralisation et du parlementarisme d'arrondissement dans les communes rurales. Ce haut fonctionnaire se double par fortune, d'un observateur impartial et attentif. L'observateur suivait minutieusement les actes et paroles du préfet, et il était rare que le premier éprouvât satisfaction morale et intellectuelle de ce que faisait son double.

Dans le chapitre des *Pensées d'Automne*, intitulé : Scrutin d'arrondissement, M. Tournier a procédé au dénombrement des mille et un moyens que possède la centralisation, pour réduire à obéissance et à merci, une commune rurale. Cette accumulation de détails est absolument saisissante et aboutit à un effet littéraire d'une rare intensité. Cette page serait à transcrire en entier et c'est bien à regret que nous la résumons.

Supposez dans une commune rurale, un cultivateur indépendant, élevé à la dignité de maire.

Comment le sous-préfet et son complice le député, vont-ils s'y prendre pour en venir à bout ?

C'est un jeu, répond M. Tournier.

On refusera d'agréer les gardes qu'il propose ; on protégera contre lui les braconniers ; on lui refusera l'autorisation d'une battue, pour la destruction des animaux nuisibles ; on écartera des concours pour les fonctions publiques, les jeunes gens de sa commune ; on remplacera le bon instituteur par un instituteur de combat ; on refusera le transfert du cimetière ; on n'accordera pas les congés de moisson aux militaires de la commune ; on retardera, ajournera, compliquera, refusera les classements, déclassements, recharge-

ments de chemins ; on n'accordera pas les indemnités pour cyclones, inondations, grêle, incendie, épidémie, perte de bestiaux ; la permission de la nuit sera refusée aux aubergistes amis du maire, et accordée à ses adversaires ; les planteurs de tabac seront résiliés ou réduits, pendant qu'une pression sera exercée sur le nombreux et miséreux personnel agricole qui reçoit les pupilles de l'assistance publique. On refusera tout au malheureux maire, même la visite et les conseils du professeur d'agriculture.

Et il en sera de même pour le Mérite agricole, les médailles et les récompenses de toutes sortes ; d'autres vexations succéderont à d'autres iniquités, jusqu'à ce que le maire et ses administrés, à bout de forces s'avouent vaincus et que la centralisation ait posé son pied arrogant sur la commune agricole, terrassée, subjuguée.

Encore une fois, c'est un préfet, un témoin irrécusable ayant beaucoup vu et beaucoup retenu, qui rapporte et relate ces tristes détails. Voilà comment, dans un pays qui se dit libre, au commencement du XX^e siècle, la bureaucratie tient et maintient les ruraux !...

Ne nous étonnons donc pas qu'avec une commune rurale ainsi asservie et des associations organisées administrativement, les ruraux ne parviennent pas à forcer l'entrée du parlement. Dans la précédente Chambre, sur 591 députés, on ne comptait que 72 agriculteurs, et encore convient-il de défalquer de ce chiffre, 22 législateurs en résidence à Paris, et n'ayant d'agriculteurs que le nom.

Ne nous étonnons pas que nos affaires soient conduites par un ramassis de faux ouvriers, de médecins sans maladies et d'avocats sans causes, dont la politique est une perpétuelle provocation aux préférences et aux traditions de la France rurale qu'ils se sont juré à eux-mêmes de remanier et de refondre suivant leurs théories abstraites.

Ne nous étonnons pas que le principe de la propriété individuelle, auquel les ruraux sont invinciblement attachés, ait subi de légères et premières atteintes, qui en font malheureusement présager d'autres et de plus décisives.

Pour accomplir son œuvre de destruction, le jacobinisme a pris soin de rendre la France rurale captive. Il y est parvenu par la ruse et par la force.

Par la ruse, en détournant habilement les associations agricoles de leur objet et en les corrompant par les faveurs et les décorations.

Par la force, en soumettant les communes rurales à un régime que les Prussiens, eux-mêmes, militarisés et caporalisés, mais passionnément attachés aux libertés locales, ne supporteraient pas un instant.

Dans cette éviction progressive et systématique des ruraux, il n'y a pas en péril que leurs intérêts matériels, auxquels la coalition des citadins et des méridionaux a déjà

commencé de s'attaquer et auxquels elle s'attaquera plus directement encore, à mesure que le travail d'asservissement sera complété.

Nous voyons également, par une connexité certaine, périliter l'intérêt supérieur du pays.

M. Edmond Demolins, avec sa pénétration coutumière, a montré que la grande erreur de la royauté française, fut de gouverner contre les classes rurales.

Elle s'appuya exclusivement sur les artisans des villes.

Elle désorganisa les classes rurales en remplaçant leurs chefs naturels par des fonctionnaires et en attirant les grands propriétaires à la cour pour en faire des courtisans inutiles et dangereux.

Elle ne tarda pas à mesurer combien l'appui des artisans est mouvant et fragile.

Cette erreur de la monarchie se renouvelle et se perpétue sous notre régime démocratique.

Toutes les faveurs pour les villes, tous les dédains pour les ruraux écartés du pouvoir.

Or, les villes, avec leur population industrielle, ne sont qu'inconstance, mobilité, fragilité.

Les ruraux, eux, représentent la stabilité, et il n'est pas d'ordre social capable de durée, si les artisans ne sont pas fortement encadrés dans les classes rurales.

Pourquoi dans ce moment, tout marche-t-il à la dérive, à la malheure ? Pourquoi tout nous est-il sujet d'inquiétude ? Pourquoi la vie publique de notre pays n'est-elle que fièvre, trépidation, heurts et cahots ?

C'est que les agriculteurs ont été petit à petit, éliminés, expulsés, et qu'en fait, ils ont donné leur démission. L'élément rural, ce facteur de santé et d'équilibre venant à manquer, le pays souffre d'une sorte de neurasthénie et de vertige.

Les ruraux n'ont pas pris garde au piège qu'on leur tendait : ils se sont laissé amuser, endormir, anesthésier, embrigader administrativement par les politiciens et les fonctionnaires.

Puissent-ils, pendant qu'il est temps encore, se réveiller de leur apathie et de leur torpeur, et, d'un vigoureux effort, briser leurs entraves et secouer leurs tuteurs.

Mais, c'est peu d'une velléité. Il faut, à de telles résolutions, une volonté ferme et persévérante. Il faut aboutir à des conclusions pratiques.

La première chose à faire, si l'on appartient à une société officielle, c'est d'envoyer sa démission par le plus prochain courrier.

La seconde consiste soit à fonder un syndicat indépendant, une caisse rurale, une coopérative, si l'on a des aptitudes et des facilités particulières pour ce rôle, soit, à entrer dans un groupement indépendant, si l'on n'est pas qualifié pour les grandes initiatives.

Que la France rurale se couvre, se hérissé de syndicats d'où les fonctionnaires et les politiciens soient bannis. Et, avant deux ans, leur fédération dictera des lois aux fonctionnaires, au Parlement et aux ministres prosternés dans la poussière.

Dans un syndicat d'obscurs paysans, fondé au sein du plus humble et du plus reculé des hameaux, un germe infini de force et de puissance existe, qui ne demande qu'à se développer et à s'épanouir.

Si la Garonne voulait, disent les Méridionaux !...

Si le paysan voulait !...

Un simple et petit effort de sa part, et tous ces politiquailleurs des villes et du Midi rentreraient dans le néant !...

Nous sommes, comme le disait notre éminent ami, M. Léon Poincaré, à l'un des derniers banquets de la Fédération des Industriels et Commerçants, empoisonnés par la politique.

L'antidote, c'est l'initiative privée sous toutes ses formes.

Quand l'initiative privée recule, l'Etat avance. Le socialisme et le budget des dépenses avancent avec lui.

Il faut donc, si nous voulons éviter les plus graves atteintes à la propriété et la banqueroute de la France, que les progrès de l'initiative privée forcent l'Etat et la politique à rentrer dans leur sphère.

L'initiative est le grand devoir de l'heure présente. De son accomplissement dépendent le salut du pays et celui de l'agriculture française.





IMPRIMERIE CH. DESSAINT

58, rue Saint-Ladre, 58. — Doullens

Composé sur machines linotypes Walter-Behrens